

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Présents : Christine BOURGEON, Françoise BERNARD, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Isabelle DEPUYDT, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle PAGEAULT, Alain GUILLET, Robert LEBOEUF, Michael LITTFASS,

Secrétaire de séance : Isabelle DEPUYDT

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité après modification suivante :

Paragraphe 4 - Convention de Partenariat Fondation du Patrimoine "Suite à la réunion du 2 mai" (et non du 8 mai comme indiqué)

1 - PATRIMOINE

Rénovation de la chapelle : une rencontre a eu lieu avec les responsables de la Fondation du Patrimoine afin de monter le dossier préalable à la convention. Le dossier préalable à l'organisation d'une souscription publique en lien avec la fondation du patrimoine doit comporter un texte présentant le projet. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à faire des propositions.

2 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Afin de pouvoir avancer sur le dossier, il est nécessaire de trouver un maître d'oeuvre. Une demande d'aide pour la rédaction de l'annonce d'appel d'offres a été faite auprès de l'Agence Technique Départementale.

D'autre part, Christine BOURGEON a appris l'existence d'un Conseiller en Energie Partagée au sein de l'Agence Technique Départementale, lors de la précédente réunion du conseil communautaire. Un bilan énergétique devant être réalisé dans le cadre des travaux envisagés, Madame le Maire propose de faire appel à ses services afin de réaliser un état des lieux de tout ce qui consomme de l'énergie dans la collectivité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES

Il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien des cloches échu depuis la fin de l'année 2016.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la signature d'un nouveau contrat avec la société BODET. Celle-ci réalisera une visite d'entretien annuelle pour un montant de 174 € TTC, montant qui sera actualisable chaque année.

4 - REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE

Le règlement intérieur régissant la location de la salle des fêtes a été revu. Il est précisé que les animaux domestiques ne sont pas admis, ni dans la salle, ni dans la cour.

D'autre part, le conseil municipal valide à l'unanimité, une modification au 1er septembre du tarif des charges :

40 € en été	(du 1er mai au 30 septembre)
70 € en hiver	(du 1er octobre au 30 avril)

QUESTIONS DIVERSES

- Randonnée du CCAS du 10 septembre

Une réunion est prévue le 28 août afin d'affiner les derniers détails.

- Pyrale du buis

Madame le Maire va adresser un courrier à la Préfecture afin d'alerter sur la prolifération de la pyrale dans la commune et de connaître les mesures qui peuvent être prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 11 septembre 2017.

Le Maire, Christine BOURGEON